

Rencontre Ministre Province de Hainaut

Monsieur le Ministre,

Au nom de la FJA, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation. Bienvenue en Province de Hainaut.

Le renouvellement des générations en agriculture est un véritable défi pour l'agriculture européenne. Les chiffres sont éloquentes : en Région Wallonne moins de 5 % des exploitants agricoles ont moins de 35 ans et 65 % ont plus de 50 ans. Sur 100 exploitants qui quittent la profession, seulement 20 s'installent...

Les facteurs qui expliquent cette situation sont multiples. Ce n'est en tout cas pas un problème d'envie ou de motivation si on en croit le nombre croissant de demandes de jeunes qui voudraient s'installer. Nous avons identifié 2 facteurs prépondérants : la PAC (premier et deuxième pilier) et l'accès au foncier.

Nous commencerons par la PAC.

La politique agricole menée au niveau européen a évidemment une très grande influence sur le quotidien des agriculteurs. L'orientation des politiques menées depuis maintenant 25 ans est particulièrement néfaste pour l'installation et la survie des exploitations familiales que nous défendons. Les périodes de baisses prolongées des prix et la volatilité engendrent une incertitude qui décourage certains projets et menace ceux qui ont investi. L'hyper-connexion des prix européens sur les cours mondiaux montre toutes ses limites. La mise en concurrence de toutes les agricultures associée au démantèlement des outils de régulation des marchés constitue un des nœuds du problème. Nous assistons à un désengagement des pouvoirs publics dans la politique agricole, laissant les agriculteurs sur un marché mondialisé supposé s'autoréguler... Il n'en est malheureusement rien ! La prochaine PAC devra absolument revoir sa copie en réintroduisant des mécanismes innovants et ambitieux de gestion et de régulation des marchés.

Le système des droits à paiement découplés, attribués en fonction des hectares, doit également être revu. En effet, celui-ci constitue un des facteurs prépondérants qui incite un certain nombre de propriétaires foncier non-agriculteurs à garder ou reprendre leurs terres et faire appel à des sociétés de gestion. Ce système incite également un certain nombre d'agriculteurs, qu'ils soient locataires ou propriétaires, à conserver leur activité au-delà de l'âge légal de leur pension. Cela a également un impact sur l'accroissement de la pression foncière. Si nous devons rester dans ce système après 2020, ce que nous ne souhaitons pas, nous demandons qu'on revoie fondamentalement la définition de l'agriculteur actif qui est beaucoup trop lâche aujourd'hui. Nous réclamons ainsi notamment que les bénéficiaires d'une pension de retraite soient exclus du champ de cette définition. Le Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs (CEJA) qui regroupe une cinquantaine d'organisations de jeunes agriculteurs européens dont fait partie la FJA, a récemment pris une position qui va en ce sens. Nous nous en réjouissons.

L'instauration de mécanismes de type contra-cycliques constitue également une piste qui irait dans ce sens de la déconnection entre les aides et les hectares. C'est maintenant et dans les prochains mois que notre Région doit engager la réflexion pour se positionner sur ce point.

Deux autres leviers qui dépendent cette fois du second pilier de la PAC doivent contribuer à améliorer la situation des jeunes agriculteurs.

Je commencerais par évoquer le système d'aides ADISA. Nous regrettons les lenteurs et les divers problèmes de mise en œuvre de cette réglementation. Nous avons néanmoins le sentiment que les choses évoluent positivement notamment par l'engagement de personnel pour le traitement des dossiers. Mais à ce stade et d'après les dernières informations dont nous disposons nous sommes toujours dans une situation où chaque jour qui passe voit plus de dossiers rentrer que de dossiers traités...

Nous sommes satisfaits que votre Administration ait confirmé sa volonté de traiter en urgence les dossiers d'installation des Trimestres 2 et 3 « 2016 » d'ici la fin de cette année. Cela est particulièrement important pour que les jeunes agriculteurs qui n'auront pas suffisamment de points pour être sélectionnés puissent ré-introduire leur dossier le plus rapidement possible et éviter ainsi le « couperet » imposé par l'Union Européenne des 18 mois entre l'installation et le paiement de l'aide. Nous serons particulièrement attentifs à ces situations et nous ne pourrions accepter que les retards pris dans ces dossiers pénalisent ces jeunes agriculteurs.

Le second levier faisant partie également du deuxième pilier de la PAC est celui de la formation. L'amélioration des revenus et la multifonctionnalité du métier d'agriculteur requièrent une formation de base solide. L'évolution rapide de la profession nécessite une formation continue qualitative.

Vous le savez, il est dans l'ADN de la FJA de proposer des formations innovantes et répondant aux besoins du public agricole. Or la mise en place de celles-ci relève d'un véritable parcours du combattant. Les procédures administratives sont écrasantes et en totale inadéquation avec les réalités de terrain. Certaines sont dues à des exigences européennes, nous le concédons, mais pas toutes. Pourquoi complexifier alors que les centres de formation ont déjà toutes les peines du monde à trouver des formateurs performants aux conditions imposées. Cela engendre des situations où la demande pour une formation est extrêmement soutenue mais doit être annulée faute de formateur...

L'appel à projet pour les formations 2017 n'est toujours pas sorti. Monsieur le Ministre, allez-vous annoncer aux plus de 400 candidats à l'installation qui suivent les cours A et B à la FJA que leur cursus devra s'arrêter à mi-parcours au 31 décembre faute d'appel à projet pour 2017 ?

La FJA a sollicité auprès de vous une demande d'entrevue le 22 septembre pour tenter de trouver des solutions à ces difficultés ainsi pour répondre à nos nombreuses inquiétudes pour l'avenir, plus de deux mois après, nous n'avons malheureusement toujours pas eu de réaction de votre part. Monsieur le Ministre, considérez-vous la formation professionnelle comme un dossier accessoire ?

Enfin, vous le savez depuis le 25 novembre 2015, les agriculteurs doivent désormais détenir une phytolice pour pouvoir utiliser des produits phytosanitaires. Cette phytolice a une durée limitée. Pour pouvoir la reconduire il convient de suivre un certain nombre d'activités de formation avant la fin de la période de validité. Or à ce jour, les agriculteurs sont dans l'impossibilité de pouvoir suivre ces activités faute de budget permettant leur organisation. Nous savons que la Région wallonne a de grandes ambitions en termes d'augmentation du nombre d'agriculteurs bio. mais même ces derniers auront besoin de cette phytolice Monsieur le Ministre...

Je terminerai mon intervention par la question de l'accès au foncier qui comme vous le savez Monsieur le Ministre constitue l'un des principaux freins à l'installation. Que ce soit via la location ou via l'achat, il est extrêmement compliqué singulièrement pour un jeune agriculteur d'avoir accès à l'outil de production que constitue la terre agricole.

Vous le savez, la FJA a été très active en terme d'analyse et de propositions concernant ce dossier. Un résumé de ce travail est d'ailleurs désormais disponible sur notre nouveau site internet.

Nous n'allons pas lister l'ensemble des propositions que nous y faisons. Nous souhaitons insister sur 2 éléments :

1. Concernant la réforme du bail, nous demandons que la sécurité d'exploitation en particulier pour les Jeunes Agriculteurs soit garantie. Nous proposons un renforcement de l'attractivité des baux de longue durée. Nous appelons à l'instauration d'un nouveau régime particulier jeune agriculteur qui allierait sécurité d'exploitation pour le jeune et attractivité pour les propriétaires notamment via le renforcement d'incitants fiscaux.
2. La réforme du bail à ferme est nécessaire mais ne suffira pas à elle seule. La FJA demande que d'autres leviers d'action soient mis en œuvre de façon coordonnée. Il s'agit d'une réforme ambitieuse de la PAC (notamment via un renforcement de la définition de l'agriculteur actif, nous l'avons déjà évoqué) mais aussi de l'activation des outils de politique foncière prévus par le Code wallon de l'Agriculture.

Pour conclure, j'aimerais insister sur le fait que la FJA reste et restera mobilisée et déterminée à faire entendre la voix des jeunes agriculteurs et de celles et ceux qui voudront se lancer dans ce beau métier !

Je vous remercie.